

L'an deux mil dix-huit le six février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du trente janvier deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – THEISOHN Heike – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle

Excusée avec pouvoir : GRINDEL Xavier donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Monsieur Jean-Pierre BRIOLE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°2018_001 : BUDGET COMMUNAL - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMMONET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le mandat des dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif 2018 ;

Chapitre 20 – Immobilisations non-corporelles	9 536.87 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	126 366.61 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	415 581.28 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

DELIBERATION N°2018_002 : RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de protocole transactionnel tel qu'il est joint en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que tous les autres documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_003 : ENFANCE ET JEUNESSE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Genevieve

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 320 € à la coopérative scolaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_004 : ENFANCE ET JEUNESSE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'ASSOCIATION BAD N'CO POUR L'ORGANISATION DE STAGES SPORTIFS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Genevieve

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention jointe en annexe de la délibération, définissant les modalités de mise en œuvre et les engagements des chacune des parties ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 13/02/2018 au 13/04/2018

Transmission en Sous-préfecture le 13/02/2018

Coralie BARTE

Directeur Général des Services